

## QUALIFICATION : ENTRAINEUR REGIONAL

### Fiche référentielle descriptive

#### Préambule

Cette fiche référentielle s'applique à toute personne, sans distinction de genre, souhaitant acquérir cette qualification.

#### A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Entraîneur Régional »

Le titulaire de la qualification de « Entraîneur Régional » exerce une activité bénévole ou rémunérée<sup>1</sup>, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile, reconnue pour son engagement dans le développement de la performance sportive.

Son champ d'action principal est l'encadrement et le suivi d'un collectif de coureurs de niveau régional, visant à accéder et réaliser des performances lors de compétitions de niveau national (exemple : Championnats de France Espoirs, compétitions de grade 4 et 3). Il assure également l'accompagnement des coureurs sur les régates de grade 5a à grade 3, garantissant une continuité dans le processus d'entraînement-compétition.

L'entraîneur régional structure son action autour d'un **cadre d'entraînement intensifié**, répondant aux exigences du développement sportif au niveau national.

Il peut intervenir sur une structure du PPF de niveau territorial.

Sur une saison sportive, l'entraîneur a pour objectif de mettre en place les conditions permettant d'atteindre un volume de navigation en adéquation avec les objectifs définis (autour de 100 séances d'activités sportives) :

- Des **entraînements réguliers** répartis sur l'année,

---

<sup>1</sup> Activité salariée possible dès lors que le licencié est titulaire d'une certification professionnelle inscrite à l'**annexe II-1 (art. A212-1) du code du sport et d'une carte professionnelle à jour.**

- **Deux à trois stages intensifs** de perfectionnement, organisés à des moments clés de la saison pour concentrer le travail technique, tactique et physique et préparer les grandes échéances nationales.

L'entraîneur joue un rôle déterminant pour **favoriser l'autonomie** des coureurs dans leur volume de navigation. Il doit ainsi leur donner **accès à un environnement propice à la navigation libre**, leur permettant de multiplier les heures de pratique autonome. Cette navigation libre, soutenue par l'utilisation d'**outils modernes d'auto-évaluation** (GPS, vidéos embarquées, capteurs de performance), est un levier essentiel pour renforcer la charge d'entraînement, affiner les compétences techniques et tactiques et développer la capacité d'auto-analyse des coureurs.

Le rôle de l'entraîneur est donc double :

- **Structurer et planifier** un cadre régulier et progressif de pratique,
- **Encourager et accompagner** l'autonomisation progressive des coureurs dans leur volume d'entraînement complémentaire.

La qualification de « Entraîneur Régional » a vocation à répondre aux mêmes obligations que les certifications professionnelles de l'encadrement en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers prévues par l'article L 212-1 du Code du Sport.

## B - Référentiel de compétences associées aux activités du titulaire de la qualification « Entraîneur Régional »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la qualification de « Entraîneur Régional » sont les suivantes :

Activités Professionnelles	Compétences Correspondantes	Indicateurs d'Évaluation
<b>Bloc 1 : Conception et mise en œuvre d'une séance d'entraînement</b>		
Préparer des séances d'entraînement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un temps de pratique maximal en réduisant les temps de mise en œuvre.</li> <li>- Adapter le rythme des séances aux capacités des sportifs.</li> <li>- Faire de chaque moment de la séance une occasion de progrès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propose des temps de pratique effective optimisés.</li> <li>- Développe l'engagement et la motivation des coureurs.</li> <li>- Joue sur les paramètres de la charge : intensité, volume, durée</li> </ul>

Activités Professionnelles	Compétences Correspondantes	Indicateurs d'Évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir la convivialité et l'échange entre sportifs.</li> <li>- Concevoir des séances variées et adaptées aux besoins des coureurs, intégrant le développement de la vitesse, la tactique/stratégie, l'analyse des plans d'eau et des conditions météorologiques.</li> </ul>	
Animer des séances d'entraînement et accompagner la progression des coureurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des situations tenant compte du niveau et des projets sportifs des régatiers en proposant des situations spécifiques et variées.</li> <li>- Adapter sa séance</li> <li>- Intervenir auprès des sportifs</li> <li>- Utiliser des outils d'observation du coureur (outils vidéo et observables) pour évaluer la progression et adapter la séance.</li> <li>- Favoriser l'utilisation par les coureurs d'outils et méthodes des différentes dimensions de l'entraînement favorisant leur progression (dimension technico tactique, physique et mental)</li> <li>- Sécuriser la pratique en prenant en compte le support, les conditions du jours, les modalités d'organisations de la pratique, les caractéristiques des publics.</li> <li>- intervenir en cas d'incident ou d'accident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Met en place des situations cohérentes en fonction de l'objectif de séance</li> <li>- Propose une progression mesurable par les coureurs.</li> <li>- Complexifie ou simplifie les tâches prescrites.</li> <li>- Propose des situations amenant l'autonomie des athlètes sur l'utilisation d'outils et méthodes</li> <li>- Modifie l'objectif de l'exercice quand cela le justifie.</li> <li>- Propose des feedbacks positifs aux coureurs sur le déroulement des séances.</li> <li>- Réagit de façon adaptée face à un incident ou accident</li> <li>- Développe des attitudes préventives chez les coureurs</li> <li>- Responsabilise les sportifs dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de protection.</li> </ul>
Approfondir les connaissances des coureurs sur les	- Concevoir des séances permettant de développer la prise de décision tactique en conformité avec les règles de course.	Met en place des séances adaptées au développement des schémas tactiques par

Activités Professionnelles	Compétences Correspondantes	Indicateurs d'Évaluation
règles de course à la voile.		sa maîtrise des Règles de Course à la Voile (RCV)
Concourir au développement des habiletés et capacités physiques et mentales des sportifs	- Intégrer des éléments de la dimension physique et mentale adaptés à la voile et au public, sur l'eau ou à terre	- Propose des mises en place adaptées liées à ces dimensions. - Utilise les cartes « dimension humaines » à bon escient.
Comprendre et suivre le processus de progression des coureurs.	- Suivre et évaluer la progression individuelle et collective en établissant des critères d'évaluation clairs et adaptés. - Animer des bilans détaillés pour évaluer les progrès.	- Met en place de critères d'évaluation clairs. - Organise de bilans structurés après chaque cycle d'entraînement. - Utilise les outils fédéraux (carte de progression, livret d'expérience du régatier)
Intégrer sa séance dans un cycle de séances en prévision des échéances.	- Évaluer et analyser les régatiers sur les facteurs de la performance pendant des situations de référence. - Organiser le développement des compétences liées aux facteurs de la performance en voile. - Adapter la programmation de ses séances en prenant en compte les grands principes de l'entraînement, notamment la progression singulière de chacun des athlètes autour des compétences à développer.	- Adapte ses séances aux objectifs de performance et dans une logique de progression. - Développe progressivement les compétences des sportifs.

### Bloc 2 : Mise en œuvre du projet sportif de la structure et de la fédération

Planifier et programmer l'entraînement sur une saison.	- Construire un programme structuré et évolutif en fonction du modèle de performance de sa discipline et des objectifs individuels et collectifs. - Prendre en compte les objectifs fédéraux et les besoins individuels.	- Propose un plan d'entraînement saisonnier structuré. - Ajuste son programme en fonction des évaluations intermédiaires. - Propose un plan d'entraînement et anime des situations permettant de développer la VO2max, la souplesse, la force, la
--	---	---

Activités Professionnelles	Compétences Correspondantes	Indicateurs d'Évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer les phases de récupération et d'intensité.</li> <li>- Développer les qualités physiques (Endurance, VO2max, Souplesse, force)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>coordination et la dissociation chez les coureurs.</li> </ul>
<p>Construire un modèle de performance adapté à son groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et hiérarchiser les facteurs de performance des niveaux régionaux et nationaux.</li> <li>- Créer une vision collective de l'objectif de performance visé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propose d'un modèle de performance structuré.</li> <li>- S'assure de l'adoption de la vision collective par le groupe.</li> </ul>
<p>Repérer et prendre en compte les attentes des régatiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être à l'écoute des coureurs et de l'évolution de leurs attentes.</li> <li>- S'impliquer dans la construction et l'actualisation de leurs projets sportifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'implique dans la construction et l'actualisation du projet sportif des coureurs.</li> <li>- Est à l'écoute des coureurs et de l'évolution de leurs attentes dans les différentes dimensions de leur projet (mise en harmonie de la vie scolaire, sociale, sportive).</li> </ul>
<p>Mobiliser les régatiers aux conditions de réalisation du projet sportif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être prescripteur et incitateur sur le volume et les contenus d'entraînement.</li> <li>- En complément de la pratique principale de la voile, inciter à la pratique d'activités physiques complémentaires.</li> <li>- Responsabiliser les coureurs dans l'entretien et la gestion de leur matériel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A une vision sur le volume de pratique des sportifs qu'il encadre.</li> <li>- Favorise la participation des coureurs à des activités physiques annexes.</li> <li>- Implique les coureurs dans la gestion de leur équipement.</li> </ul>
<p>Développer l'autonomie des coureurs dans leur pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les coureurs à fixer leurs propres objectifs.</li> <li>- Favoriser la navigation libre en utilisant des outils comme le GPS ou la vidéo.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribue à la prise d'initiatives par les coureurs dans la gestion de leurs objectifs et de leur pratique.</li> </ul>
<p>Détecter et orienter les coureurs à potentiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le dispositif de détection de la fédération et les personnes ressources au niveau régional.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifie et fait remonter les coureurs à potentiel de son club aux référents PPR et détection de son territoire.</li> </ul>

Activités Professionnelles	Compétences Correspondantes	Indicateurs d'Évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et évaluer les qualités des coureurs en cohérence avec les attendus du PPF.</li> <li>- Orienter les coureurs à potentiel vers les personnes ressources pour la suite de leur parcours sportif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complète des fiches détection sur les sportifs qu'il encadre.</li> </ul>
<b>Bloc 3 : Coaching sur les compétitions</b>		
Accompagner et diriger les sportifs en vue de la performance en compétition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter un suivi tactique, stratégique et mental.</li> <li>- Ajuster l'entraînement en fonction des résultats en compétition.</li> <li>- Favoriser le développement de l'autonomie des coureurs en vue de produire de la performance en compétition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorise la réalisation de la performance par les aspects matériels, tactiques, stratégiques, techniques, physiques et mentaux.</li> <li>- Organise un débrief entre 2 courses.</li> <li>- Organise les routines de prise d'information et de construction du schéma tactique et stratégique.</li> <li>- Evalue la progression des résultats du régatier.</li> <li>- Evalue les résultats du programme d'entraînement pour en concevoir des adaptations.</li> <li>- Confronte son expérience et ses connaissances avec ses pairs pour enrichir sa pratique.</li> <li>- Favorise l'alimentation et l'hydratation adaptés des sportifs.</li> <li>- Favorise l'émergence de routines et d'organisation autonomes des sportifs.</li> </ul>
Favoriser l'auto-organisation logistique des sportifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la prise en charge des déplacements et de la logistique.</li> <li>- Développer leur engagement dans la vie de la structure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilise les coureurs et leur famille dans l'organisation et la prise en charge des déplacements sur les lieux de compétition.</li> <li>- Encourage et organise l'implication des coureurs et de leur entourage dans les</li> </ul>

Activités Professionnelles	Compétences Correspondantes	Indicateurs d'Évaluation
		différentes dimensions de la vie de la structure (encadrement, formation, convivialité...).
Utiliser des outils d'observation et de mesure pour évaluer les performances.	- Intégrer des données mesurables dans l'analyse des performances (GPS, vidéo, capteurs).	- Utilise régulièrement les outils technologiques pour analyser et expliquer les performances.
<b>Bloc 4 : Sécurisation du contexte de la pratique sportive et compétitive</b>		
Favoriser un sport éthique.  Préserver l'intégrité physique et mentale des coureurs.	Prévenir de toutes les formes de violence dont les VSS  Garantir la Santé mentale des sportifs Sensibiliser aux risques des conduites dopantes	- Met en place des actions de prévention des VSS. - Instaure des règles de fonctionnement garantes du respect de chacun. - Instaure un espace de dialogue sécurisé et facilitant la libération de la parole. - Est attentif aux comportements déviants que peuvent avoir les sportifs.

Le niveau des compétences certifiées par la qualification de « Entraîneur Régional » permet l'encadrement des publics utilisant des matériels nautiques maîtrisés par le titulaire et adaptés aux pratiques organisées selon les directives techniques et de sécurité d'un responsable technique qualifié (RTQ).

### C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « Entraîneur Régional »

Le titulaire de la qualification de « Entraîneur Régional » exerce ses fonctions :

- Sous l'autorité d'un responsable technique qualifié,
- A titre bénévole ou rémunéré<sup>1</sup> auprès des structures affiliées à la FFVoile.

### D - Prérequis au qualification « Entraîneur Régional »

Les conditions d'accès à la qualification sont :

- Être titulaire d'une licence FFVoile « pratiquant » ou « compétition » en cours de validité.
- Justifier d'un diplôme d'encadrement de la voile (CQP, MF, BPJEPS, ...) ou de la fonction d'entraîneur de Club\*.
- Répondre aux obligations d'honorabilité.
- Justifier d'une expérience d'encadrement de 150 heures minimum (ex : une saison estivale ou une saison d'école de sport)

- Justifier d'un niveau technique 5 FFVoile
- Justifier d'une expérience de 6 régates minimum dont une de grade 3 et une de grade 4.

\*Les titulaires de la Fonction « Entraîneur de Club » devront en outre justifier de la réussite à :

- PSC ou PSMer (ou équivalent)
- Un questionnaire (test national en ligne ou sur table) de connaissances portant sur :
  - L'environnement d'intervention (DSI / Réglementation),
  - Les bases de la progression pédagogique FFVoile.
- Une démonstration d'intervention en situation d'urgence simulée sur des cas pratiques permettant la vérification des compétences du candidat à sécuriser du contexte de pratique.

## E - Organisation des formations à la qualification « Entraîneur Régional »

La formation à la qualification « Entraîneur Régional » s'organise dans un volume de :

- 70 heures minimum en centre de formation (présentiel et distanciel),
- 70 heures minimum en entreprise.

La formation doit prévoir :

- L'utilisation des outils fédéraux.
- Un rapprochement avec les centres d'entraînement (DRE, pôles).
- Un terrain d'entreprise permettant l'intervention sur un public de coureurs visant la participation à un championnat de France aussi bien sur l'animation de séance d'entraînement que de suivi en compétition.
- Des contenus permettant de couvrir l'ensemble des compétences visées par la qualification.
- Des modalités de formation variées en alternant les temps en présentiel, asynchrones à distance et tutorés en situation d'encadrement.

## F – Modalités d'évaluation de la qualification « Entraîneur Régional »

La certification de l'ensemble des blocs de compétences passe par trois épreuves, qui s'échelonnent tout au long de la formation.

Epreuve 1 : conduite d'une séance d'entraînement de 4 heures maximum en voile portant sur le développement de deux fondamentaux de la performance, auprès d'un public de coureurs préparant la participation à une épreuve de niveau national ; cette séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum.

L'évaluation est réalisée par deux évaluateurs présents, dont l'un d'eux peut être le formateur.

Cette épreuve permet de couvrir les compétences du bloc 1.

Epreuve 2 : entretien de 30 minutes maximum avec le candidat à partir de la production d'un dossier présentant :

- La programmation du cycle d'entraînement,
- Le modèle de performance du candidat adapté à son groupe,
- Les modalités qu'il met en œuvre auprès de son groupe de coureurs pour
  - o Les responsabiliser et les impliquer dans le projet sportif qu'il mène
  - o Contribuer au développement de leur autonomie
  - o Prévenir toute forme de violences et de déviances.

Cette épreuve permet de couvrir les compétences des bloc 2 et 4.

Epreuve 3 : Evaluation en situation de régates sur compétition de grade 3, 4 ou 5A sélectif au Championnat de France Jeunes.

Cette épreuve permet de couvrir les compétences du bloc 3.

Les épreuves de rattrapage doivent être envisagées dans le planning de formation et programmées dans un délai raisonnable après l'épreuve initiale concernée.

## G – Délivrance de la qualification « Entraîneur Régional »

La délivrance de la qualification de « Entraîneur Régional » est conditionnée à la réussite aux épreuves et réservée aux licenciés âgés de 18 ans minimum.

La qualification « Entraîneur Régional » peut être obtenue par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience.

## H - Qualification du formateur

Les responsables de formation et formateurs sont habilités par l'autorité nationale selon la procédure précisée par la fiche descriptive référentielle de l'habilitation « formateur FFVoile ».

## I - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification de « Entraîneur Régional » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
22/06/2025	V1.1	Modification	BE
27/09/2025	V1.1	Modification	CA